

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA CANDIDATURE AU
DÉPARTEMENT DE LANGUE JAPONAISE
DE L'INSTITUT DES LANGUES DE TENRIKYO

Année Scolaire 2025–2026

1. Objectif de l'éducation

Le Département de Langue japonaise propose un enseignement de la langue et de la culture japonaises ainsi que la base de l'Enseignement de la Vie de Joie aux étudiants étrangers pour qu'ils puissent contribuer au Salut du monde. Le programme d'études a ainsi pour objectif de :

- (1) Leur apporter une juste compréhension de l'Enseignement de Tenrikyô, et par une mise en pratique de celui-ci, les amener à l'approfondir ;
- (2) Les former à l'usage de la langue japonaise au profit des fidèles étrangers qui seront de retour au Jiba.
- (3) Les former de manière à ce qu'ils puissent travailler dans chaque centre de Tenrikyô dans le monde.

2. Durée d'études

1 (un) an

3. Modalité de candidature

(1) Le nombre maximum d'étudiants est de 40.

(2) Conditions de candidature

Les candidats doivent satisfaire aux deux critères suivants (Niveau d'études et Âge) :

- Les candidats doivent avoir suivi au moins douze années complètes d'enseignement scolaire ou une formation équivalente dans leur pays respectif.
- Les candidats doivent être âgés de 18 à 30 ans révolus au début de l'année scolaire au cours de laquelle ils prévoient de s'inscrire à l'Institut des Langues de Tenrikyô. Si des personnes n'appartenant pas à cette tranche d'âge souhaitent poser leur candidature, il est conseillé de consulter d'abord le Directeur de l'Institut des Langues de Tenrikyô par l'intermédiaire de l'église du (de la) candidat(e).

(3) Période de candidature

La période de candidature va du 15 août à 9h00 au 20 septembre 2024 à 16h30. Aucune candidature ne sera acceptée en dehors de cette période. En outre, veuillez noter que le bureau est fermé pendant les grandes célébrations et les services mensuels de l'Église Mère, les dimanches et les jours fériés nationaux. En outre, les dépôts de dossier sont momentanément suspendus entre 11 h 30 et 13 h 00 les jours ouvrables.

(4) Dépôt de la candidature

Le dossier de candidature dûment rempli doit être déposé au bureau de l'Institut des Langues de Tenrikyô et envoyé par courrier électronique (tenrikyogogakuin@gmail.com) par l'église du (de la) candidat(e) après avoir vérifié si les documents sont complets et exacts. Les candidatures envoyées par la poste ne peuvent pas être acceptées. Veuillez soumettre le dossier de candidature imprimé ainsi que ses données numérisées et les scans des documents requis (certificats, acte de naissance, passeport, etc.) **soit** sous forme de pièces jointes à un courriel à l'adresse électronique désignée dessus, **soit** directement au bureau à l'aide d'une clé USB ou d'un dispositif similaire.

(5) Documents de candidature

Veillez lire attentivement « Notes sur la candidature » et vous assurer de l'exactitude des informations fournies dans tous les documents de candidature.

- Le (La) candidat(e) doit saisir lui(elle)-même les informations des formulaires ❶ à ❸ dans les fichiers Excel.
- Le (la) coordinateur(trice) doit saisir lui(elle)-même les informations du formulaire ❹ dans le fichier Excel.
- Le formulaire de certificat de santé (❺) doit être imprimé et joint au dossier de candidature après avoir obtenu la signature du médecin sur le certificat. Le document original doit être scanné pour être envoyé par courriel. Veillez à ce que l'image scannée soit nette et claire.
- Pour les documents ❻-❼, les certificats originaux et la photo du visage doivent être scannés pour être envoyés par courriel. Veillez à ce que l'image scannée soit nette et claire.
- Les documents de candidature dûment remplis doivent être imprimés par l'église-filiale du (de la) candidat(e) afin d'obtenir la signature et le sceau de son chef. Ensuite, veuillez déposer les documents signés et scellés accompagnés de leurs données numérisées (fichier Excel) et les scans de tous les autres documents nécessaires (certificats, acte de naissance, passeport, etc.).

❶ Demande d'Admission

La signature et le sceau du chef de l'église-filiale du (de la) candidat(e) sont requis.

Les candidats doivent obtenir l'approbation du chef du Centre de la mission de Tenrikyô de leur pays. S'il n'existe pas d'établissement de ce type, ils doivent obtenir l'approbation du chef de la section régionale concernée de la Direction des Missions Étrangères de Tenrikyô.

❷ Curriculum vitæ

❸ Motifs de la candidature

❹ Dissertation

❺ Demande de logement et Engagement (dont le dépôt est nécessaire si le (la) candidat(e) souhaite se loger dans le foyer Kaigai Furusato).

❻ Information sur la demande de "Certificate of Eligibility"

❼ Information à fournir par "le (la) coordinateur(trice)"

❽ Certificat de Santé

❾ Le scan du relevé de notes de lycée du (de la) candidat(e) (pour toutes les années d'études au lycée).

❿ (Pour les candidats dont la dernière formation a été suivie au lycée) Le scan du certificat de fin d'études secondaires (ou un certificat attestant que le (la) candidat(e) obtiendra son certificat de fin d'études secondaires).

⓫ (Pour les candidats qui ont obtenu un diplôme ou qui sont inscrits dans une université) Le scan du certificat de fin d'études supérieures (ou du certificat d'inscription) de l'université ainsi qu'un relevé de notes.

⓬ (Pour les candidats qui sont salariés à quelque titre que ce soit) Le scan du certificat de travail (les documents ❿ ou ⓫ est toujours requis même si le (la) candidat(e) dépose le document ⓬)

⓭ Le scan de l'acte de naissance du (de la) candidat(e).

⓮ Le scan de la page du passeport contenant les informations personnelles du (de la) candidat(e). Les candidats doivent obtenir un passeport avant le dépôt de leur candidature.

⓯ Les données numérisées relatives à la photo d'identité du (de la) candidat(e).

Veillez fournir une photo d'identité prise après le mois d'avril 2024, sans chapeau, de face, sur un fond uni. La photo doit être d'environ 600×450 pixels et d'une taille d'environ 300 Ko.

⑩ (Pour les personnes qui possèdent un certificat d'aptitude à la langue japonaise) Le scan du certificat d'aptitude.

⑪ Garantie de paiement des frais

Les étudiants non boursiers doivent scanner et soumettre à l'Institut les 3 documents suivants par voie électronique dès que possible après avoir reçu la notification d'admission à l'école :

(a) Document prouvant la relation entre le garant du paiement des frais et le (la) candidat(e)

(b) Attestation de situation de compte bancaire du garant.

(c) Certificat de paiement des impôts ou certificat de revenu du garant pour l'année la plus récente.

(6) Frais d'examen : 5 000 yens

- Pour payer les frais d'examen, veuillez utiliser un formulaire de virement qui est disponible dans tous les bureaux de poste japonaise. Les frais d'opération sont à votre charge. Le virement par le biais d'autres services bancaires en ligne sont également acceptés.
- La date limite de paiement est la même que la date limite de dépôt de la candidature, à savoir le 20 septembre 2024.
- Le numéro de compte est **00990-5-45577** sous le nom d'Institut des Langues de Tenrikyô.
- Veuillez utiliser les champs de communication ou de message du formulaire de virement pour indiquer clairement le « nom de l'église-filiale du (de la) candidat(e) » et le « nom du (de la) candidat(e) ».
- Les frais d'examen ne peuvent pas être déposés directement au bureau de l'Institut des Langue de Tenrikyô.

(7) Notes sur les procédures de candidature

- ① Les dossiers de candidature comportant des informations manquantes ou incorrectes ne seront pas pris en considération. Veuillez préparer soigneusement les certificats relatifs à la formation scolaire et aux expériences professionnels.
- ② Avant de déposer les scans des certificats, veuillez vous assurer que tous ces documents sont délivrés après le 1^{er} avril. Apportez les certificats originaux lors de l'inscription et soumettez-les à l'Institut des Langues de Tenrikyô.
- ③ Une fois reçus, les documents de candidature et les frais d'examen ne seront pas restitués, quel que soit le résultat de la sélection ou la raison invoquée.
- ④ Si le nom du (de la) candidat(e) diffère du nom figurant sur les certificats de fin d'études — pour des raisons telles que le mariage — il convient de présenter un document permettant d'identifier le (la) candidat(e).
- ⑤ En cas de fausses informations relatives à la candidature, le (la) candidat(e) se verra exclu de la procédure de sélection.
- ⑥ Si le (la) candidat(e) a posé sa candidature à d'autres écoles ou à d'autres établissements au Japon avant notre école, veuillez fournir les informations sur le formulaire de « Formation ».

(8) Notification d'admission et de rejet

La décision d'admission et de rejet sera basée sur le contenu du dossier de candidature. L'Institut annoncera le résultat dans une lettre qui sera envoyée au chef de l'église-filiale du (de la) le candidat(e) et à la personne de cette église qui est chargée de le (la) soutenir. Les candidats seront informés du résultat par courrier électronique. Une attestation d'admission sera délivrée aux candidats qui ont accompli les procédures d'inscription.

(9) Passeport et Visa

- ① Avant de déposer leur demande de candidature, les candidats sont tenus d'obtenir un passeport et de joindre au dossier de candidature le scan de la page du passeport contenant les informations personnelles.
- ② D'ici la mi-novembre, l'Institut des Langues de Tenrikyô demandera le "Certificate of Eligibility" au nom des étudiants admis auprès de l'Agence des services d'immigration.
- ③ L'institut enverra le "Certificate of Eligibility" aux étudiants admis dès qu'il aura été délivré, vers le mois de mars de l'année suivante.
- ④ Les étudiants admis doivent présenter le "Certificate of Eligibility" et le passeport à l'ambassade ou au consulat japonais sis dans leur pays, pour entamer la procédure de demande de visa étudiant.

4. Programme d'études

(1) Matières d'enseignement

Grammaire et vocabulaire ; caractères kanji ; compréhension orale ; compréhension écrite ; conversation) ; expression écrite ; civilisation japonaise ; introduction à l'Enseignement de Tenrikyô ; exercices et pratiques de l'Enseignement de Tenrikyô

(2) Année scolaire

L'année scolaire se compose de trois trimestres.

5. Période d'études

Du 6 avril 2025 au 8 mars 2026

La cérémonie d'entrée des nouveaux étudiants aura lieu le 6 avril 2025. Les études se terminent le 8 mars 2026, jour où se tiendra la cérémonie de la remise du certificat de fin d'études.

6. Frais de scolarité et autres frais

-Droit d'inscription : 30 000 yens (après confirmation du paiement, une attestation d'admission sera délivrée)

-Frais annuel de cours : 360 000 yens (paiement échelonné sur deux mois : 180 000 yens en avril et 180 000 yens en octobre)

-Frais annuel de matériel pédagogique : 20 000 yens

-Frais mensuels d'hébergement au foyer Kaigai Furusato : 33 000 yens

Les étudiants qui ne résident pas dans le foyer Kaigai Furusato, mais qui souhaitent bénéficier d'un déjeuner scolaire, qui coûte 250 yens par repas, veuillez déposer une demande à l'Institut.

*Veuillez noter que les personnes originaires de pays où la durée de la formation scolaire n'est que de onze ans ne peuvent pas être admises dans les universités ou les instituts universitaires à cycle court (*Tannki-Daigaku*) du Japon même après avoir suivi les études du Département de Langue japonaise de l'Institut des Langues de Tenrikyô. Pour en savoir plus de détails, veuillez vous renseigner au préalable auprès du bureau de l'Institut.